

Intervention chez un particulier

Sécurité sanitaire et juridique

Cette fiche liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux salariés appelés à se déplacer pour exécuter des tâches chez un particulier.

AVANT L'INTERVENTION



SALARIÉ

- Echanger avec le salarié.** Le questionner sur son état de santé et si besoin l'orienter vers son médecin traitant afin d'évaluer la nécessité de lui délivrer un arrêt de travail.
- Informé le salarié :** remettre au salarié une fiche récapitulative des consignes et mesures préventives. [Note à faire signer au salarié.](#)
- Afficher :**
 - [près des points d'eau,](#)
 - [dans les bureaux, ateliers, dépôts, bases de vie,](#)
 - [dans les véhicules,](#)
 - [consignes de nettoyage](#)
- Mettre à sa disposition :** kit lié aux consignes et mesures préventives (gel, gants, masques,...)



CLIENT

- Valider avec votre client, par écrit,** les conditions d'intervention permettant de respecter les consignes sanitaires. [Faire signer ce formulaire au client.](#)

PENDANT L'INTERVENTION



Déplacements

- Délivrer l'[attestation de déplacement professionnel](#)
- Mise à disposition de lingettes désinfectantes
- Privilégier le mode de transport individuel respecter les consignes sanitaires



Repas

- Respecter la distance minimale d'un mètre avec les occupants (procéder à l'aération du lieu si possible).
- Enlever les gants de travail (dans la poche).
- Passer un désinfectant sur les poignées, boutons de matériel,...avant toute utilisation.
- Se laver les mains avec eau et savon liquide.
- Désinfecter les surfaces avant et après.



Vérifier régulièrement le respect des modes opératoires

